

MINISTERE DU TRAVAIL, DE
LA SECURITE SOCIALE ET DE
LA JUSTICE

SECRETARIAT GENERAL A
LA JUSTICE

DIRECTION DES SERVICES AD-
MINISTRATIFS ET FINANCIERS

SERVICE DU PERSONNEL

M.B.A. 28/08/87
REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail-Démocratie-Paix

DECRET N° 87/739 /du 30/12/87
portant nomination des Auditeurs de Justice,
en tête: SAMBA Anick

LE PREMIER MINISTRE,

VIGAS :

Vu la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
Vu la loi 076/84 du 7 Décembre 1984, portant ratification de l'ordonnance 019.84 du 23/8/84 portant modification de certaines dispositions de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
Vu la loi 42/61 du 20 Juin 1961, portant statut de la Magistrature ;
Vu la loi 53/83 du 21 Avril 1983, portant réorganisation de la Justice en République Populaire du Congo ;
Vu le décret 183/61 du 3 Août 1961, portant application de la loi 42/61 du 20 Juin 1961 susvisée ;
Vu le décret 62/100, MP du 9 Mai 1962, fixant le régime de rémunération des fonctionnaires ;
Vu le décret 75-390 26 Août 1975 abrogeant et remplaçant les dispositions de l'article 21 du décret 183/61 du 3 Août 1961 portant application de la loi 42/61 du 20 Juin 1961 relatif au statut de la Magistrature ;
Vu le décret 84-856 du 8 Août 1984, portant nomination du Premier Ministre ;
Vu le décret 87/461 du 20/8/87, portant nomination des Membres du Gouvernement ;
Vu le décret 87/482 du 20/8/87, portant organisation des intérimaires des Membres du Gouvernement ;
Vu le décret 32/247 du 19 Mars 1982, portant attributions et réorganisation du Ministère de la Justice ;
Vu l'arrêté n° 2232/MESSCA-MTSSJ du 4-6-86 portant désignation des élèves admis en 1986 au cycle supérieur de l'Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature (ENAM) filière Magistrature ;
Vu la note de service n° 130/MTSSJ-11-14 du 30 Juillet 1987, portant nomination en qualité d'Auditeurs de Justice des Licenciés en droit, admis au concours d'accès du cycle supérieur de l'Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature (ENAM) filière Magistrature ;
Vu les dossiers des intéressés.

DECRETE :

Article 1er : Les Etudiants dont les noms suivent, de Nationalité Congolaise, Licenciés en Droit et admis au Concours d'entrée à l'Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature (ENAM) de Brazzaville, sont nommés Auditeurs de Justice (Indice 790).

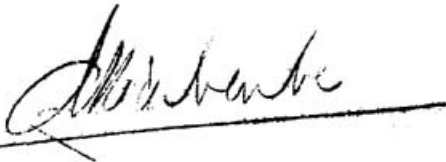
- SAMBA (Anick) née le 1er Décembre 1956 à Brazzaville
- NGOUALA Ludovic né le 22 Septembre 1958 à Brazzaville
- BIYOURI (Jacques) né le 13 Avril 1957 à Poto-Poto
- MBITSI Théophile, né le 16 Mai 1962 à Dolisie
- MANGOFO-MANBOLA (Basile), né le 26 Décembre 1957 à Kotchi
- BICKOULA-MIANGUI Christine, née le 1er Août 1955 à Brazzaville
- NZIKOU Sabine, née le 3 Septembre 1958 à Pointe-Noire
- MVIBOUDOULOU (Simon-William) né le 12 Février 1961 à Kiéni
- BISSOKO Armand-Landry, né le 15 Février 1960 à Brazzaville
- SAMBA Bernard, né le 1er Janvier 1962 à Dolisie
- MOUZITA Albert Charles, né le 6 Juillet 1956 à Poto-Poto
- PAMBOU Antoine Michael Césaire, né le 25 Mai 1958 à Pointe-Noire
- LOUBANGAT-MOUKONDEI Alphonse Dinard, né le 25 Juillet 1959 à Mékala
- LOEMBA Etienne, né le 15 Mai 1960 à Pointe-Noire
- NIAMBI Michel, né le 16 Juillet 1961 à NDzekeme

Article 2 : Le présent décret qui prendra effet à compter du 3 Novembre 1986 date d'admission à l'ENAM; sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et Communiqué partout où besoin sera.

Brazzaville, le 30 DECEMBRE 1987

Par le Premier Ministre,

Le Garde des Sceaux, Ministre
du Travail, de la Sécurité Sociale
et de la Justice



Commandant Dieudonné KIMBEHE.-



Ange Edouard POUNGUI.-

AMPLIATIONS :

PM.	1
ETSAJ.	2
SGJ/DSAF.	3
Cour Suprême	2
PG. TRC. D/V.	1
DGB.	2
DCF.	1
SGG/BCJ.	3
Dossiers	39
Intéressés	15

Le Ministre du Plan et des Finances



Pierre MOUSSA.-